

MAERTERT-WAASSERBËLLEG



Commune
de MERTERT

Loi modifiée du 19 décembre 2008
Protection et Gestion des Eaux

AVIS de publication

Demande en Autorisation

En exécution des dispositions de l'article 24 § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été adressée à l'Administration de la gestion de l'eau.

Objet de la demande :	Construction d'un mur de protection contre les inondations du cours d'eau « MOSELLE » à Wasserbillig
Lieu de l'exploitation :	4, rue des Bateliers L-6612 WASSERBILLIG
Demandeur :	Madame LALLEMANG Yvette
Date de la demande :	26.04.2022

Le présent avis est affiché du 13 mai 2022 au 30 mai 2022 inclus de manière usuelle à la maison communale.

Wasserbillig, le 12 mai 2022


Le Bourgmestre




Le Secrétaire,